



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0694 27 15 29
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le mardi 2 mars 2010

Madame le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelière de l'Université
s/c Monsieur l'Inspecteur d'Académie Adjoint

Objet : demande de groupe travail

Madame le Recteur,

Le SNUipp vient d'être destinataire de la version définitive de la note de cadrage relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des fonctionnaires stagiaires enseignants des premier et second degré et des personnels d'éducation.

Le projet initial a été modifié à la suite de nos interventions :

- L'Université est intégrée (et donc l'IUFM) dans l'organisation des actions de formation.
- Nous avons obtenu confirmation que, « *dans toute la mesure du possible, les lauréats des concours devront pouvoir faire classe jusqu'aux vacances de la Toussaint en présence d'enseignants expérimentés [...]. A cette fin ils seront, sauf situation particulière [...] affectés en brigade de remplacement [...] stabilisés dans une école.* ».

Nous présumons que, pour ce qui concerne notre département, nous ne rentrerons pas dans le cadre de « la mesure du possible » mais en revanche dans celui de « situation particulière ».

La possibilité d'affecter en « surnombre » sur la brigade de remplacement sera liée à la situation budgétaire que connaîtra le 1er degré à la rentrée. Afin de faire le point sur cette situation (nombre de postes vacants, de postes aux concours, de PE2 actuels, de départs à la retraite, de demandes de disponibilité, de temps partiels, de congés parentaux...) et pour que vous nous fassiez connaître la façon dont vous envisagez les modalités d'affectation, l'organisation de l'accompagnement et la formation des enseignants stagiaires, nous vous demandons la réunion d'un groupe de travail dans les plus brefs délais.

Tout en réaffirmant notre rejet de la réforme de la formation des enseignants et notre exigence du retrait des décrets qui fixent les conditions de stagiarisation, nous veillerons à ce qu'aucun stagiaire sans aucune expérience d'enseignement préalable ne soit placé en pleine responsabilité d'une classe à la rentrée. Notre démarche est motivée par notre souci de leur éviter un démarrage catastrophique dans le métier ainsi que par notre souhait de ne pas sacrifier la scolarité des élèves dont ils auront la charge.

Nous désirons également évoquer le sort des contractuels dont un grand nombre risque de se retrouver sans poste à la prochaine rentrée.

Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le secrétariat du SNUipp-Guyane
Jean-Noël Grandvillemin